

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 15 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice.

Actuellement, le transport des détenus est assuré par la Police grand-ducale. L'accord de coalition prévoit de céder cette tâche aux agents pénitentiaires, afin de décharger la police. Le Syndicat national de la Police grand-ducale est aussi en faveur de ce changement.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice :

- Quel est l'état d'avancement du projet ? Quels sont les changements concrets devant être mis en place tant au niveau institutionnel qu'organisationnel ? De quelle manière les délégations du personnel concernées sont-elles impliquées dans ces changements ?
- Comment les attributions et les missions des agents pénitentiaires vont-elles évoluer ? Dans ce sens, est-ce qu'une revalorisation de la carrière des agents pénitentiaires est prévue ?
- Est-il prévu de procéder à un changement au niveau du recrutement actuel ?
- Les agents pénitentiaires devront-ils suivre des formations et des formations continues spécifiques liées à leurs éventuelles nouvelles missions ? Dans l'affirmative, lesquelles ?
- Est-il prévu de leur attribuer une prime de risque spécifique ?
- Quel impact un tel changement aura-t-il sur les missions actuelles de l'unité de garde et d'appui opérationnel ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana  
Député